

Commande  
2. avril 1759.

Breves de la noblesse de <sup>du</sup> Louis. Deuxieme d'un fruct du Soubbellonger  
aprice par le Roy pour estre admise au nombre des filles de noblesse  
que Sa Majeste a elevee dans la Maison Royale de St. Louis,  
fondee à St. Cyr, dans le Parc de Versailles.

Regre  
Produisant  
Seigneur  
Soubbellonger  
1741.

Extrait du Regre des Contumes de la Paroisse  
du Soubbellonger etout au greffe du Bailliage de Vire  
portant que <sup>du</sup> Louis. Deuxieme d'un fruct fille  
de m<sup>r</sup>. Gabriel d'Anfernet et de Dame Marie de la Roche  
Soubbellonger de Dame Marie de la Roche  
aimable, femme de Guernon, Dame de la Roche  
en partie, qui batue de seize ans et mil sept  
cent quarante et un. est extrait delivre par le  
Jouel Guesnier du dit Bailliage de Vire et legalise.

de la Roche, à un litige  
de vingt, à deux  
cens, lequel se  
monte d'or.

Regre  
Père et mère  
Gabriel d'Anfernet  
du Soubbellonger  
Marie Victoire amable  
femme de Guernon  
La femme  
1750.

Articles du mariage de m<sup>r</sup>. Gabriel d'Anfernet  
c<sup>er</sup> fils de m<sup>r</sup>. René d'Anfernet et de m<sup>r</sup>. Marie  
Soubbellonger et de m<sup>r</sup>. Marie noble Dame  
Marie Lamberti sa femme, acorde le mardi  
dix sept Jannies mil sept cent trente avec  
Madame Victoire Aimable, femme de Guernon,  
fille et unique heritiere de feu Jean de Guernon  
Ch. et gr. de la Roche en partie et de noble Dame  
Jeanne Marie de la Roche sa veuve, alors  
femme de m<sup>r</sup>. René d'Anfernet. Les articles  
recensus le s<sup>r</sup>. J. J. de la Roche de la Roche  
Marquier, m<sup>r</sup>. J. J. de la Roche au Bailliage de Vire,  
Extrait du Regre mortuaire de la Paroisse  
du Soubbellonger portant que m<sup>r</sup>. Michel Gabriel  
d'Anfernet le 27. et 28. d'octobre d'ancien du  
Soubbellonger deceda le trente juin mil sept  
cent quarante huit, age de 67 ans et fut inhumé  
le 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Les extraits  
s'igné J. J. de la Roche de la Roche et legalise.

Regre  
Ayant  
René d'Anfernet  
du Soubbellonger  
Marie Lambert  
La femme  
1699.

Articles du mariage de m<sup>r</sup>. René d'Anfernet  
Ch. et gr. de la Roche Soubbellonger, conseiller  
du Roy viconte de Vire fils <sup>et heritier de</sup> m<sup>r</sup>. Gabriel  
d'Anfernet Ch. de la Roche de Montchaume et de  
noble Dame Marie de la Roche acorde sous  
l'annee prise le 29. <sup>de</sup> mil sept cent <sup>quatre</sup> vingt dix  
avec noble Dame Marie Lambert de Vire  
Dame et batue de <sup>deux</sup> ans et de la Roche  
Guernon le 27. et 28. d'octobre d'ancien du Soubbellonger

on s'est trompé en  
on avoit mis le second  
contrat de mariage de  
René d'Anfernet, au lieu  
de premier dont de la  
Marie Lambert

on devroit faire la  
même correction dans  
le Procès verbal qui est  
dans le pupitre de la  
Maison de St. Louis à  
St. Cyr.

~~... par le mariage de ...~~  
... octobres  
... Thomas ... et Louis Maufres notaire  
... sur le minute par  
... notaire royal à Paris

Extrait du Reg. des Matrimones de la ...

Paroisse de Montchaux portant que René  
Fils de M<sup>re</sup> Gabriel d'Anfernet P. du Ducne  
et de M<sup>re</sup> Anne de la Riviere sa femme  
veut le doublement des ceremonies du Matrimoine  
le Lundi huit octobre mil six cent soixante  
trois étant âgé de cinq ans et demy l'écrit l'écrit  
religieux par Mathieu Roger ancien Curé  
de la dite Paroisse et Legatit.

IV. Dege

Ensaye  
Gabriel d'Anfernet  
gr du Montchaux  
Anne de la Riviere  
sa femme  
1644.  
L'écrit, à une soix d'or,  
Ingrés.

Contract de mariage de Gabriel d'Anfernet  
le 2<sup>e</sup> gr du Ducne Fils et heritier en partie  
de haut et puissant egr m<sup>re</sup> Jean d'Anfernet  
egr Baron de Montchaux et de Sombellonger  
Fils del ordie du Roy gentilhomme ord<sup>e</sup> de  
la chambre et de France, avec M<sup>re</sup> Jeanne de  
Cantouille sa femme, accordé le cinq Decembre  
mil six cent quarante quatre avec M<sup>re</sup> Anne  
de la Riviere F<sup>ille</sup> de Charles de la Riviere  
egr et Baron de M<sup>re</sup> Germain de la Riviere  
et M<sup>re</sup> Jeanne Germain de la Riviere. Le tout en  
partie devant Francois Rogier et Charles  
Gabor Tabellion Royaux et l'écrit.

Carte indise des Lettres Royales  
et Hypothecaires de la succession de feu m<sup>re</sup>  
Jean d'Anfernet egr et Baron de Sombellonger  
Baron de Montchaux et d'Arche, fait le  
vingt quatre d'oust mil six cent quarante cinq  
par m<sup>re</sup> Gabriel d'Anfernet son Fils puisne  
egr du Ducne et par lui presenté à m<sup>re</sup>  
Antoine d'Anfernet egr Julien son frere  
ainé pour en choisir un et l'autre demeurer  
aidé gr du Ducne. Est tel occupé par Jean  
Gabor et Mathieu Tabellion Royaux  
au Curneur.

2.  
Certificat donné à l'oyau le quatorze  
Fevrier mil six cent cinquante huit par m<sup>re</sup>  
Chamillart Commissaire départi dans la  
Province de Normandie, Généralité de Rouen

portant que Gabriel d'Anfernet le 2<sup>e</sup> Fils  
de Jean, Fils de Jean Fils de Julien demourant  
dans la Paroisse de Montchaux de l'Argenterie  
de 2<sup>e</sup> Jean le Blanc avoit prouvé devant  
lui les Lettres justificatives de sa noblesse par  
lesquels il avoit bien et dûment prouvé d'ac  
cable des Lettres de Montchaux. ce Certificat  
Signé Chamillart et plus bas par moi d'iceux  
Mathieu.

V. Dege  
Ensaye  
Jean d'Anfernet,  
gr du Montchaux,  
Jeanne de Cantouille  
de Raffetot,  
sa femme.  
1595.  
L'écrit, à trois  
Molettes d'Eprou  
de 20, plus deux  
ou trois.

Contract de mariage en noble et puissant egr  
m<sup>re</sup> Jean d'Anfernet egr et Baron de  
Sombellonger Fils aîné et heritier de noble  
et puissant m<sup>re</sup> Jean d'Anfernet egr de  
Montchaux et de noble Dame  
Catherine de Sombellonger, accordé le vingt deux  
vingt quatre Avril mil cinq cent quatre vingt  
dix huit avec M<sup>re</sup> Jeanne de Cantouille  
Fille aînée de noble et puissant egr m<sup>re</sup> Antoine  
de Cantouille egr del ordie du Roy gentilhomme  
Ordinaire de la chambre egr de Raffetot,  
Malleville et de Dame Françoise de la  
Motte. Le tout passé devant Pierre le Ber  
Tabellion en la Vicomté de Bayeux.

L'écrit Louis-Dieudonné egr egr egr egr egr egr  
de France egr egr egr egr egr egr egr  
car egr egr maître Ordinaire en la chambre  
des Comptes de Paris, Historiographe de la Maison  
de la Chambre et des Langues de Sa Majesté, de celles  
de la Reine et de Mademoiselle Dauphine  
Certificat au Roy que M<sup>re</sup> Louis-Dieudonné  
d'Anfernet du Sombellonger a la noblesse  
nécessaire pour être admis au nombre des Fils  
de M<sup>re</sup> de Sa Majesté qui se lever dans la Maison  
Royale de 2<sup>e</sup> Louis, fondée en 1618 dans  
le Sarril de Versailles, comme il est justifié par  
les actes envoyés dans cette preuve qu'on a  
vus voir sur et remis à Paris le vendredi  
jour d'ancien d'octobre del an mil sept cent  
cinquante trois.

*Signature*